

REGLEMENT DE LA GRAVEL FESTIVE CESBRON

Samedi 25 juin 2022 - Angers



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. PRESENTATION DE LA RANDONNEE GRAVEL FESTIVE CESBRON VELOLAND	2
1.1 Organisation	2
1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la GRAVEL FESTIVE CESBRON	2
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION	2
2.1 Engagement des participants	2
2.2 Respect de l'environnement	2
2.3 Matériels et équipements des participants à la GRAVEL FESTIVE CESBRON	3
3. MODALITES D'INSCRIPTION	3
3.1 Conditions d'inscriptions	3
3.2 Frais d'inscriptions	4
4. DEROULEMENT DE LA GRAVEL FESTIVE CESBRON	4
4.1 Dates et Horaires	4
4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing	4
4.3 Le déroulement de la randonnée	5
5. ASSURANCES	5
6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR	5
7. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION	6
8. DROIT À L'IMAGE	6
9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES	6
10. ACCEPTATION DU REGLEMENT	6

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site www.natureisbike.com. Il sera également consultable le 25 juin 2022 lors de l'épreuve sur le site de Nature is Bike.

La SPL ALTEC - ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé le " DESTINATION ANGERS " ou " l'Organisateur " (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, les 24, 25 et 26 juin 2022 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

1. PRESENTATION DE LA RANDONNEE GRAVEL FESTIVE CESBRON VELOLAND

1.1 Organisation

A l'occasion de l'édition 2022 de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise la GRAVEL FESTIVE CESBRON VELOLAND, samedi 25 juin à Angers. La GRAVEL FESTIVE CESBRON est une manifestation cycliste conviviale accessible au grand public, placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME avec le concours du club angevin AMC 49 (ANGERS METROPOLE CYCLISME 49). La GRAVEL FESTIVE n'est pas une course. C'est une randonnée cycliste Gravel et VTT, ponctué par un dîner champêtre, ouverte à toute personne majeure le jour de l'épreuve, homme ou femme, licenciée ou non licenciée des organisations cyclistes officielles mentionnées ci-dessous, quelle que soit sa nationalité. Elle consiste à parcourir en Gravel un circuit de 45 km empruntant des routes, des sentiers, des chemins de terre ou goudronnés, en suivant une trace GPX, de jour avant, puis de nuit après le dîner.

La randonnée se déroule sur voies et chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs, sans classement ni mesure de performance. La trace GPX du parcours est donnée à chaque inscrit une semaine environ avant la Gravel Festive. Un balisage sur les grands changements de direction du parcours peut être mis en place. Cependant, les concurrents doivent exclusivement se fier au guidage transmis par leur GPS à partir de la trace GPX. Le nombre de participants est limité à 400.

1.2 Acceptation du règlement et de l'éthique de la GRAVEL FESTIVE CESBRON

La participation à la GRAVEL FESTIVE implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement et de l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur adresse aux participants.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de la randonnée et les Conditions Générales de Vente et à tout moment. En cas de modification, l'organisateur s'efforce de prévenir tous les participants inscrits par courrier électronique, à l'adresse qu'ils ont renseignée sur le bulletin d'inscription en ligne. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement www.natureisbike.com. Destination Angers recommande pour cela à tout participant de le consulter régulièrement.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Engagement des participants

Pour participer à la randonnée, tout concurrent s'engage à :

- Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Respecter les dispositions du code de la route et la réglementation de la circulation.
- Être pleinement conscient de la difficulté diurne de la rando cycliste.
- Savoir gérer les réalités du cyclisme sur parcours accidentés
- Faire preuve de respect des propriétés privées que le parcours pourrait lui faire traverser.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de la randonnée.

En s'inscrivant, le participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer la Gravel Festive et qu'il a pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.

2.2 Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2022 est un événement Eco responsable. En s'inscrivant à la GRAVEL FESTIVE, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse.

Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (emballage alimentaire, bouteille...) sur le parcours, chaque participant doit les conserver en attendant de pouvoir les jeter dans une poubelle (de préférence les poubelles avec zone de tri mises à disposition sur le site du dîner et sur le Gravel Festival de Nature is Bike à Angers.

2.3 Matériels et équipements des participants à la GRAVEL FESTIVE CESBRON

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

Chaque participant doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous, ainsi qu'avec le casque sur la tête et la jugulaire attachée, et le conserver pendant toute la durée de l'épreuve.

En l'absence du matériel obligatoire au départ, le concurrent ne peut prendre le départ de l'épreuve.

En cas de non-respect du port du matériel obligatoire, l'organisation ne peut être tenue pour responsable des éventuels incidents et de leurs conséquences.

Caractéristique des vélos admis :

- Vélos spécifiques pour le Gravel
- Vélos type Cyclo-Cross
- VTT.

Pour prendre le départ, chaque participant s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Vélos non admis :

Tous vélos non adapté à la pratique du Gravel :

- VTC
- Monocycle
- Vélo couché
- Vélo de contre la montre
- Vélo à pignon fixe
- Vélo pliant
- Handbike
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

Equipements cyclistes et sportifs obligatoires

Le port des équipements listés ci-dessous est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve :

- Le port du casque à coque rigide (normes CE) homologué de moins de 5 ans, avec la jugulaire attachée
- La plaque de cadre numérotée remise lors de l'enregistrement
- L'épreuve étant en partie en nocturne :
 - o Un feu avant d'au moins 400 lumens de puissance, avec une durée minimum d'autonomie de 3h,
 - o Un éclairage arrière rouge fixé sur le vélo.
 - o Une Chasuble ou une veste fluorescente avec bandes réfléchissantes
- Un GPS en pleine charge ou un téléphone mobile en pleine charge équipé d'une application Compteur GPS
- Une sonnette
- Une pompe à vélo, une chambre à air minimum de rechange, complété par tout autre matériel de réparation
- Un bidon d'eau (50cl minimum au départ de l'épreuve)

Autres équipements sportifs vivement recommandés aux participants par l'organisateur

- Une paire de gant
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multitools "

3. MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Conditions d'inscriptions

Les inscriptions s'effectuent du 1^{er} avril au 10 juin 2022 exclusivement en ligne sur le site internet www.natureisbike.com dans la limite des places disponibles (400 participants maximum à la GRAVEL FESTIVE). Le participant renseigne avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, et s'engage à fournir une adresse e-mail réelle et active, dont il est effectivement le propriétaire exclusif. L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique. Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable. Toute inscription est nominative et irrévocable. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit de l'exclure définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike. Lors de son enregistrement, en l'absence du paiement de son inscription, et de la non-conformité du matériel obligatoire, l'organisateur ne valide pas l'inscription du participant. En conséquence, les accès à la randonnée et à la soirée lui sont refusés.

3.2 Frais d'inscriptions

Tarif

Tarif unique d'inscription : **39€ TTC /inscription**

Ce que comprend l'inscription à la GRAVEL FESTIVE CESBRON

L'inscription à la GRAVEL FESTIVE comprend :

- Un accueil personnalisé de chaque participant lors de son enregistrement.
- Un dispositif de sécurité et de secours
 - o L'enregistrement (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
 - o Le contrôle du matériel à l'enregistrement
 - o Le briefing obligatoire
 - o 1 PC parcours joignable durant toute l'épreuve
 - o Signaleurs et signalétique sur le parcours
 - o Postes de Secours
- La dotation du participant
 - o Une plaque de cadre numérotée *
 - o La trace GPX
 - o Le dîner champêtre au château de Plessis-Bourré
 - o Un sac Altura Anywere 1L pour les 200 premiers inscrits
- Une consigne pour les vélos Gravel des participants qui le souhaitent sur le site du Gravel Festival, dans un parc dédié clos et gardienné à l'issue de l'enregistrement et jusqu'à 18h samedi 25 juin – Prestation à réserver lors de l'inscription

*** Rappel :** l'inscription et la plaque de vélo sont individuelles et personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit de l'exclure définitivement de toutes les futures épreuves de Nature is bike.

4. DEROULEMENT DE LA GRAVEL FESTIVE CESBRON

4.1 Dates et Horaires

Samedi 25 juin 2022

- 14h à 17h : Enregistrement des concurrents et contrôles obligatoires de leur matériel à Angers sur le site de Nature is bike. Remise des consignes de participation obligatoires
- 17h : Clôture des enregistrements.
- 17h30-19h00 : départ libre
- 19h-20h30 : arrivées successives et contrôle d'accès au château du Plessis-Bourré
- 20h30-22h : Barbecue champêtre, animation musicale
- 22h-23h : Retours vers Angers
- 23h00-0h30 : arrivées des retours au cœur du Gravel Festival – Concert de Trio Cover
- 0h30 : clôture de la Soirée du Gravel festival et fermeture du site au public

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 10 juin 2022, les horaires peuvent être modifiées en fonction du nombre définitif d'inscrits le jour de la manifestation. A partir du 15 juin, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site www.natureisbike.com et par courriel aux participants, à l'adresse mentionnée lors de leur inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ. Ces modifications sont alors indiquées sur le site web, annoncées par micro sur le Gravel Festival de Nature is Bike et communiquées par voie d'affichage sur les points d'accueils et d'enregistrement. Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps aux enregistrements, et au départ de l'épreuve.

4.2 L'enregistrement, le contrôle du matériel et le briefing

Pour pouvoir participer à la GRAVEL FESTIVE tout participant doit obligatoirement s'enregistrer, soumettre son vélo au point de contrôle matériel et prendre connaissance des consignes de participation et s'engager à les respecter.

L'enregistrement

Chaque participant doit se présenter à l'espace enregistrement de la GRAVEL FESTIVE, samedi 25 juin 2022 de 14h à 17h.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'inscription des participants qui se présenteraient après l'heure de clôture des enregistrements.

Lors de l'enregistrement et pour chaque participant, l'organisateur :

- Contrôle le billet de participation
- Remet les bracelets de consignes de vélos si le participant a indiqué vouloir en bénéficier lors de son inscription
- Communique les numéros de téléphone des secours à composer en cas d'urgence (Ils seront aussi inscrits sur les panneaux d'affichage placés sur le site de Nature is bike ainsi que sur les points de contrôles et de ravitaillement).
- S'assure qu'il dispose bien de la trace GPX
- Remet la fiche de briefing obligatoire

Le contrôle matériel

Après son enregistrement, le participant se présente au point de contrôle où l'organisateur vérifie qu'il dispose du matériel, des équipements obligatoires et que le compteurs GPS ou téléphone mobile est en pleine charge pour pouvoir lui remettre la plaque de vélo. Les concurrents dont l'équipement et le matériel ne sont pas conformes ne pourront pas la recevoir.

La plaque de vélo permet de prendre le départ et d'accéder au Château de Plessis-bourré.

4.3 Le déroulement de la randonnée

Départ

Le départ de la GRAVEL FESTIVE se fait successivement depuis la ligne de départ du Gravel Festival entre 17h30 et 18h30

Parcours

Le parcours est fléché au minimum : seuls les croisements dangereux sont balisés et signalés. Le parcours est transmis par l'organisateur sous forme de lien GPX, envoyé par mail à chaque participant au plus tard 1 semaine avant l'épreuve afin de l'enregistrer sur leur GPS. Le participant respecte strictement la trace GPX de la GRAVEL FESTIVE CESBRON et ne s'en écarte pas : le parcours peut traverser des propriétés privées pour lesquelles l'organisateur a obtenu des accords spécifiques et temporaires d'accès.

Sur les sections de route goudronnée, les cyclistes ne roulent jamais à plus de deux de front. Lorsqu'un véhicule voulant dépasser annonce son approche, et dès la tombée du jour, ils se mettent obligatoirement sur une seule file. Ils empruntent obligatoirement les pistes cyclables lorsque celle existent sur le parcours. Le drafting (procédé qui consiste à profiter de l'aspiration d'un coureur ou d'un véhicule) est interdit. En conséquence, suivre un véhicule, un cycliste est strictement interdit. Sur le parcours retour, entre le Plessis-Bourré, tout participant roule obligatoirement lumières avants et le feux arrières allumés.

5. ASSURANCES

Destination Angers, organisateur de la GRAVEL FESTIVE, souscrit une assurance responsabilité civile pour l'ensemble des événements et des épreuves de Nature is bike.

Les participants licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence sportive ainsi qu'à leur fédération d'affiliation. Il incombe aux autres participants de vérifier leurs assurances et il relève de leur responsabilité de souscrire les assurances leur apportant les garanties « Responsabilité civile » et « Individuelle Accident ».

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vols qui pourraient survenir en conséquence de la manifestation sportive.

6. CONDITIONS EXCEPTIONNELLES ET ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ et tout autre point d'organisation lié au bon déroulement de l'épreuve. En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables, de pandémies ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum, d'écourter ou de neutraliser l'épreuve, d'arrêter voire d'annuler l'épreuve. En cas

d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à la crise sanitaire de la COVID 19, le remboursement des droits d'inscription est effectué par l'organisateur.

7. LOIS, REGLEMENTATIONS APPLICABLES ET INTERPRETATION

Le présent règlement est soumis au droit français.

La randonnée se déroule dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, sans priorité de passage ni mise en place de signaleurs.

L'organisateur effectue la déclaration préalable en préfecture codifiée dans la partie réglementaire du Code du sport à laquelle il est soumis.

L'Épreuve est exclusivement régie par le Code du sport, en particulier les articles relatifs à l'Organisation de manifestations sportives sur les voies publiques ouvertes à la circulation. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'Organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

8. DROIT À L'IMAGE

L'acceptation du présent règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à DESTINATION ANGERS et ses partenaires, aux médias et aux réseaux sociaux qui couvrent l'événement Nature is Bike pour utiliser son image pouvant figurer sur les photographies ou vidéos prises du vendredi 25 juin 2022 13h00 au samedi 25 juin 2022 19h. Les prises de vues pourront être effectuées par des aéronefs télé-pilote ("drones"), dans le strict respect de la réglementation en vigueur (LOI n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils). Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes (films vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux etc.). L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 25 juin 2022.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les participants sont informés que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné exclusivement à permettre la communication d'informations exclusivement liées à l'événement par l'organisateur de la manifestation " Nature is Bike ". DESTINATION ANGERS, responsable de ce traitement, s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à la randonnée appelée « GRAVEL FESTIVE CESBRON VELOLAND » implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement est consultable sur le site www.natureisbike.com, sur la plate-forme d'inscription ainsi que sur place le jour de l'enregistrement et de la randonnée.